

Commune de Herstal, Service des Affaires Economiques, Place Jean Jaurès , 1 4040 HERSTAL
Tél : 04/240 64 - Fax : 04/ 240 64 57

NIGHT SHOPS

DECLARATION DE REPRISE EN CAS DE CESSION (uniquement pour les night shops existant après le 1^{er} novembre 2007)

ATTENTION – RAPPEL : en application de l'article 7 du règlement communal sur les night shops (arrêté par le Conseil communal du 25/10/2007), la déclaration de reprise de commerce doit être introduite trois mois avant la reprise effective (voir cadre infra).

IDENTIFICATION DU CEDANT

Nom du night shop :

Adresse du night shop :

N° de TVA :

Identité de l'exploitant :

Adresse de l'exploitant :

Identité de la personne physique responsable :

Adresse de la personne physique responsable :

IDENTIFICATION DU REPRENEUR (le cessionnaire)

Nom du night shop :

Adresse du night shop :

N° de TVA :

Identité de l'exploitant :

Adresse de l'exploitant :

Identité de la personne physique responsable :

Adresse de la personne physique responsable :

DOCUMENTS DEVANT ÊTRE JOINTS EN ANNEXE A LA PRESENTE DECLARATION (relatifs au repreneur/à la nouvelle exploitation)	Cases réservées au service communal
Une copie de la carte d'identité et d'une photo de l'exploitant personne physique ou de la personne physique responsable au cas où l'exploitant est une personne morale	
Le cas échéant, une copie des statuts de la société tels que publiés au Moniteur belge	
L'extrait intégral des données de l'entreprise délivrée par la Banque Carrefour des Entreprises reprenant notamment le numéro d'unité de l'établissement	
Une copie de la notification en vue de l'enregistrement auprès de l'A.F.S.C.A. ainsi que l'accusé de réception délivré par ce service	
Une attestation originale de <u>conformité</u> au Règlement général des Installations électriques et de gaz délivrée par un organisme agréé par le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	

Fait à, le ____/____/ 200...

Certifié sincère et véritable

(signature de la personne responsable)

Cadre réservé au service des Affaires Economiques – Ne doit pas être complété par le déclarant.

LA PRESENTE DECLARATION EST INTRODUITE AUPRES DU SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES LE ____/____/ 200...

DATE DU DEBUT DE L'ACTIVITE AU PLUS TÔT LE ____/____/ 200...

Copie de la présente adressée aux services SIPP – URBANISME – TAXES le _____ 200...